

N° 653  
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 23 mai 2025

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025  
portant réforme du régime des nullités en droit des sociétés,*

PRÉSENTÉ

au nom de M. François BAYROU,

Premier ministre

Par M. Gérard DARMANIN,

Ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice

*(Envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement  
et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale  
dans les conditions prévues par le Règlement.)*



## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'article 26- I de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, a habilité le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance, les mesures relevant du domaine de la loi permettant :

1° De simplifier et de clarifier le régime des nullités en matière de droit des sociétés, afin de renforcer la sécurité juridique de la constitution des sociétés, de leurs actes et délibérations ainsi que des règles qui y sont exposées,

2° D'étendre à Wallis-et-Futuna, le cas échéant en prévoyant les adaptations nécessaires, les dispositions de l'ordonnance prise sur le fondement du présent I.

L'ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025 portant réforme du régime des nullités en droit des sociétés a été prise sur ce fondement.

Conformément au II de l'article 26 la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, un projet de loi de ratification est déposé devant le Parlement dans un délai de trois mois à compter de la publication de l'ordonnance.

Le présent projet de loi, par **un article unique**, procède à la ratification de l'ordonnance susmentionnée sans y apporter de modification.



## DÉCRET DE PRÉSENTATION

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 39 de la Constitution,

Décète :

Le présent projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025 portant réforme du régime des nullités en droit des sociétés, délibéré en conseil des ministres après avis du Conseil d'État, sera présenté au Sénat par le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, qui sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Fait à Paris, le 23 mai 2025

Signé : François BAYROU

Par le Premier ministre :

Le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice

Signé : Gérald DARMANIN



**Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025  
portant réforme du régime des nullités en droit des sociétés**

**Article unique**

L'ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025 portant réforme du régime des nullités en droit des sociétés est ratifiée.